

---

Renvoi aux comités de salut public et des secours de l'adresse de la commune de Paulincourt qui annonce que les parents des volontaires de la commune réclament l'exécution d'un acte souscrit en leur faveur, lors de la séance du 27 prairial an II (15 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi aux comités de salut public et des secours de l'adresse de la commune de Paulincourt qui annonce que les parents des volontaires de la commune réclament l'exécution d'un acte souscrit en leur faveur, lors de la séance du 27 prairial an II (15 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 635;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14776\\_t1\\_0635\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14776_t1_0635_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[Boën, s.d.] (1).

« La Commune de Boën, et la société populaire de ce Canton, nous envoie vers vous, citoyens représentants, pour déposer dans votre sein le tribut de sa reconnaissance pour vos immortels travaux, et vous apporter en son nom l'adhésion la plus sincère et la plus constante à tous vos décrets régénérateurs.

Toujours ferme et inébranlables, comme le rocher sur la montagne, dans les principes et dans la pratique de la liberté et de l'égalité, cette commune applaudit dans le tems avec enthousiasme au décret qui délivra à jamais le peuple français de la race des tyrans.

Elle applaudit aux mesures révolutionnaires que vous avez prises dans tous les tems, pour faire arriver heureusement au port le vaisseau de la patrie si longtemps battu par la tempête.

Elle à applaudit enfin au décret à jamais mémorable du 18 floréal qui déclara que le peuple français reconnoît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'ame, décret qui en élevant l'homme à sa hauteur et à sa dignité, attère les partisans de la tyrannie et du despotisme à qui il ne restoit d'autres ressources que de jeter le peuple dans les horreurs de l'athéisme et l'abaisser au rang des brutes.

Courage donc, braves montagnards, vous disent la commune et la société populaire de Boën, par votre organe, achevés l'édifice que vous avez commencé pour le bonheur des français de tous les peuples de l'univers entier, continué de marcher d'un pas ferme et sur la carrière pénible de notre régénération, restez inébranlable au poste où la patrie vous a placé, ne descendez de la montagne sainte où vous avez sauvé la France, que lorsque vous aurez lancé de son sommet le dernier coup de foudre sur les ennemis de notre liberté.

La commune de Boën fierre d'être compté au nombre de celles qui ont bien mérité de la patrie, ne cessera jamais de s'en montrer digne.

Elle fut la première qui s'opposa à l'exécution des arrêtés liberticides du département de Rhone et Loire, elle vous envoya à la fin de juin dernier une députation prise dans son sein pour vous dénoncer les commencements de la révolte des Lyonnais et des Montbrisonnais, elle se leva en masse de son propre mouvement contre l'infâme Montbrison pour en chasser les Muscadins que cette ville rebelle avoit appelé dans son sein, elle forma seule une digue invincible contre leurs projets destructeurs et empêcha qu'il ne portassent l'étendard de la rébellion dans le département voisin.

A la nouvelle des brigandages que commettoient ces scélérats vous envoyâtes, citoyens représentants, des commissaires pris dans votre sein, à leurs arrivée ces brigands de Montbrison trop lâches pour soutenir l'aspect des Républicains, évacuèrent leur commune pour se réunir à leurs dignes frères les Lyonnais; la commune de Boën ne fut pas celle qui eut la moindre part à cette victoire; aussi en récompense de son patriotisme, les représentants du peuple y placèrent l'administration du district qui avoit été jusque là à Montbrison.

Néanmoins et au mépris du décret par lequel vous approuviez toutes les mesures prises par les représentants du peuple en mission, et celui portant que toutes villes qui se seroient mises en état de rébellion seroient privées de tout établissement public; les montbrisonnais encore tout fumant du sang des patriotes qu'ils ont répandu et fait répandre ont osé solliciter le retour de l'administration dans leurs murs sacrilège, ces intrigants s'étant repandus dans les campagnes pour mandier et surprendre des signatures et l'adhésion de quelques communes encore fanatisées n'ont pas craint de vous présenter cette extorsion comme le vœu des administrés.

Un décret favorable à leurs ambitions, fut rendu le 15 prairial, nous n'en demandons pas le rapport, nous demandons seulement, citoyens représentants, que vous en suspendiez l'exécution et que vous renvoyez notre pétition au comité de salut public en le chargeant de prendre des renseignements sur la vérité des faits que nous vous énonçons.

Alors les projets des méchants seront anéantis. Les contrerévolutionnaires perdront toutes espérances et nous crieront éternellement :

Vive la Montagne, vive la Convention, vive la République.

Les députés de la commune de Boën ».

JACQUEMONT [et une signature illisible.]

## 40

Les pères et mères des volontaires du contingent de 300,000 hommes, fourni par la commune de Paulincourt, département de l'Aisne, réclament l'autorité de la Convention nationale pour faire exécuter un acte souscrit par les citoyens de cette commune, le 22 mars 1793 (vieux style), en faveur des familles de ces volontaires.

Renvoi aux comités de salut public et des secours (1).

## 41

Le conseil-général de la commune de Charité-sur-Loire, département de la Nièvre, expose que les dépenses excessives occasionnées par le fréquent passage de troupes, réparties en charges locales, pèsent d'une manière trop sensible sur les citoyens de cette commune, et prie la Convention nationale de venir au secours de cette commune.

Renvoi au comité des finances (2).

## 42

Un secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 15 prairial; la rédaction est adoptée (3).

(1) P.V., XXXIX, 308.

(2) P.V., XXXIX, 308.

(3) P.V., XXXIX, 308.

(1) D IV<sup>b</sup> 72, doss. 2.